

Demande en ligne de rétablissement du permis de conduire français au retour en France après une expatriation

Accéder au Service en ligne

Téléservice accessible via FranceConnect ou avec vos identifiants ANTS .

Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Ce téléservice permet de **demande le rétablissement du permis de conduire français, au retour en France après une expatriation**. Vous devez avoir obtenu, dans le pays d'expatriation, un permis de conduire étranger en échange de votre permis français.

Étapes à suivre :

- 1/ Se connecter ou créer un compte ANTS
- 2/ Une fois connecté à votre espace, cliquer sur "Nouvelle demande"
- 3/ Choisir le motif de votre demande : Il s'agit «**d'une demande d'échange de permis étranger**» puis «**d'une demande de rétablissement**».
- 3/ Compléter les rubriques et ajouter les justificatifs demandés
- 4/ Confirmer la démarche
- 5/ Suivre son avancement dans votre espace ANTS



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00